98 B1946

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 15 DEC. 2009

sous le N° 10039

SARL DOCUMENT CONCEPT 33
244 Avenue Jean Mermoz
33320 EYSINES

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la société
en Société par Actions Simplifiée
à l'Assemblée Générale du 21 décembre 2009

Yves PAUGAM

--

Expert-Comptable DPLE
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée

Commissaire aux Comptes
Inscrit dans le ressort de la Cour d'Appel de Poitiers

--

DOCUMENT CONCEPT 33
Société à Responsabilité Limitée au capital de 95 000 €
244 Avenue Jean Mermoz
33320 EYSINES

R.C.S. BORDEAUX 420 415 465

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée DOCUMENT CONCEPT 33 en Société par Actions Simplifiée

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Associés,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de la société DOCUMENT CONCEPT 33 et en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société, basée sur un arrêté de comptes établi au 31 juillet 2009 par le gérant de la société, est la suivante

L'activité de la société est bénéficiaire et la progression du chiffre d'affaires et de la marge se poursuit sur les 3 premiers mois du nouvel exercice.

Par ailleurs, la situation nette de la société représente environ 2,5 fois le montant du capital social de 95 000 €.

5 Rue François Hennebique - 17140 LAGORD
Tél. 05.46.67.27.22 - Télécopie 05.46.67.77.16

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Lagord, le 10 décembre 2009

Yves PAUGAM
Commissaire aux Comptes inscrit
CRCC de Poitiers